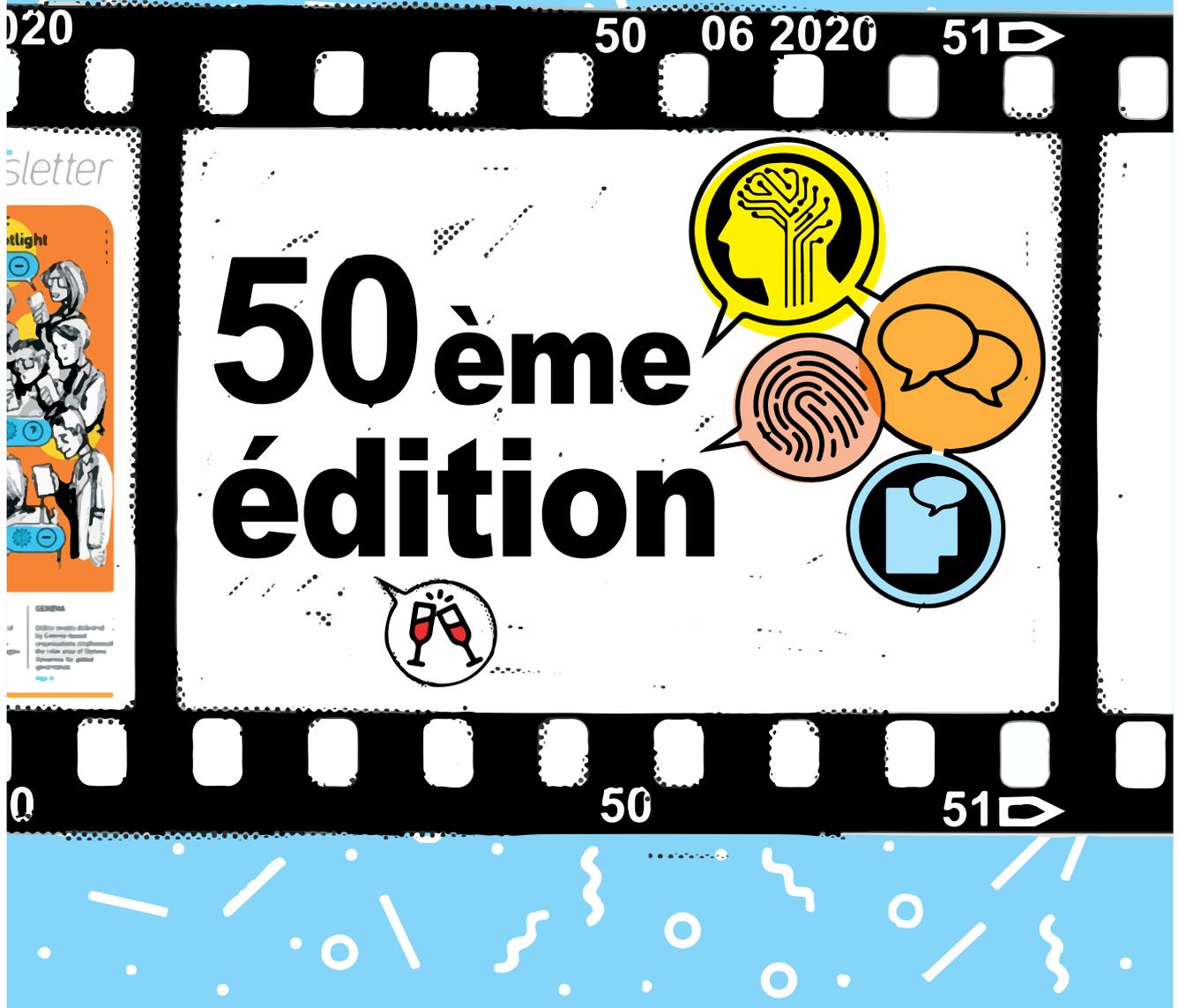


## Célébration de 50 numéros de mises à jour opportunes sur la politique numérique



### TENDANCES EN MAI

Les tendances notables du mois de mai incluent la réglementation des plateformes de réseaux sociaux, les inquiétudes en matière de vie privée suscitées par les applications de suivi des contacts, et les cyber-attaques.

[Plus en pages 2-3](#)

### GÉOPOLITIQUE DE LA TECH

Le rôle de la technologie dans les relations géopolitiques entre les Etats-Unis et la Chine a été mis en lumière par de nouvelles sanctions américaines.

[Plus en page 6](#)

### CONTROVERSE AUTOUR DU .ORG

L'ICANN a rejeté la proposition de vente du registre .org par Internet Society à l'entreprise Ethos Capital. Nous reportons les réactions et les implications de cette décision.

[Plus en page 7](#)

### FUTUR DES REUNIONS

Les réunions hybrides, combinant interactions en ligne et en présentielle, deviendront la norme. Comment s'y adapter ?

[Plus en page 12](#)

# Les grandes tendances de politiques numériques en mai

Chaque mois, nous analysons des centaines de développements pour identifier des tendances de politiques numériques et leurs problèmes sous-jacents. Voici les principales tendances du mois de mai.

## 1. De nouvelles réglementations visent les plateformes de réseaux sociaux

Les plateformes de réseaux sociaux sont depuis longtemps sous le feu des projecteurs par rapport à leur responsabilité potentielle pour les contenus qu'elles hébergent. Le mois de mai a été marqué par plusieurs développements en la matière.

Le Parlement français a adopté une loi exigeant des plateformes en ligne qu'elles suppriment dans les 24 heures les contenus haineux signalés, et dans l'heure les abus d'enfants et la propagande terroriste. Si les plateformes en ligne ne le font pas, elles s'exposeront à des amendes pouvant aller jusqu'à 4 % de leur chiffre d'affaires global. Cette loi leur impose d'empêcher la rediffusion des contenus retirés, et de mettre en place des mécanismes de plainte et de recours concernant les notifications de contenus potentiellement illégaux. Cette loi a été critiquée par des groupes de défense des droits de l'homme tels qu'Article 19 et Access Now, en raison des menaces qu'elle représente pour la liberté d'expression en ligne. Ces organisations critiquent également le fait de donner aux entreprises le pouvoir de déterminer ce qui constitue un discours de haine, ainsi que le fait qu'elles doivent surveiller les contenus pour empêcher leur rediffusion.

Dans le même temps, quatre organisations françaises de lutte contre les discriminations ont poursuivi Twitter en justice, en avançant que l'entreprise n'avait pas pris de mesures suffisantes pour supprimer les discours de haine sur sa plateforme. Au motif que la quantité de discours haineux sur Twitter a augmenté de 43% pendant le confinement lié au COVID-19, ces organisations ont demandé à la justice de désigner un expert pour examiner les efforts de Twitter pour faire face à cette croissance en flèche des discours de haine.

Une décision de Twitter a déclenché une grande polémique aux États-Unis concernant la responsabilité des plateformes technologiques par rapport aux contenus qu'elles hébergent. Après que le président Trump ait publié des tweets affirmant que les bulletins de vote envoyés par courrier menés à des fraudes, Twitter a ajouté une étiquette de « fact-checking » à ces messages, ainsi qu'un lien vers une page décrivant ces affirmations comme « non fondées ». Le réseau social a expliqué que les messages contenaient des informations potentiellement trompeuses sur les processus électoraux et avaient été signalés afin de fournir un contexte supplémentaire à ces déclarations. En réponse, Trump a accusé Twitter d'interférer dans les élections présidentielles américaines et d'étouffer la liberté d'expression.

## Une double célébration

C'est une double célébration pour nous à *Digital Watch*. Nous célébrons la 50e édition de notre newsletter, et cinq ans depuis la création de l'observatoire *Digital Watch*. Le temps passe vite !

Des festivités se dérouleront tout au long du mois de juin à travers des articles de blog, des vidéos et d'autres contenus, et culmineront avec le lancement de l'observatoire nouvellement transformé le 30 juin. Rejoignez-vous pour le lancement afin d'explorer le nouvel observatoire, et voir comment il peut vous aider à vous tenir au courant des dernières informations en matière de politiques numériques. Réservez votre siège virtuel.

Au milieu de ces controverses, le président américain a publié un décret le 28 mai appelant à une révision de la législation qui limite la responsabilité des plateformes en ligne par rapport aux contenus qu'elles hébergent, tout en leur permettant de bloquer des contenus illégaux (la section 230 de la loi de 1996 sur la décence dans les communications). Le décret, qui suggère que les géants de la technologie sont politiquement orientés, demande à ce que la législation soit clarifiée afin que les plateformes ne bénéficient pas d'une immunité de responsabilité si elles « se livrent à des actions trompeuses en étouffant les débats libres et ouverts, en censurant certains points de vue ». Toute modification de la section 230 entraînerait l'introduction d'une responsabilité pour les plateformes technologiques et ainsi des changements majeurs dans le secteur des technologies et dans la manière dont l'Internet est géré.

Le décret du président Trump a déclenché de nombreuses réactions. Les critiques font remarquer que le fait de rendre les entreprises de médias sociaux plus responsables des contenus qu'elles hébergent limiterait en réalité la liberté d'expression, car ces entreprises pourraient être incitées « à censurer tout ce qui pourrait offenser quelqu'un » afin d'éviter d'être tenues comme responsables.

Il est intéressant de noter que Joe Biden, l'adversaire de Trump lors des prochaines élections présidentielles, souhaite également révoquer la section 230, considérant qu'il s'agit d'un cadre juridique inadéquat pour l'Internet d'aujourd'hui. Ainsi, la question de la responsabilité des plateformes technologiques est amenée à rester à l'ordre du jour politique et réglementaire pour les années à venir.

## 2. Les applications de suivi des contacts restent au cœur de l'actualité

Dans notre newsletter du mois d'avril, nous avons dressé la liste des pays qui ont mis en place ou annoncé la mise en place d'applications de suivi des contacts afin de lutter

contre la propagation de COVID-19. Lorsque nous avons publié notre précédent numéro le 4 mai, 40 pays avaient mis en place de telles applications. Depuis lors, ce nombre est passé à 49.

L'introduction d'applications de suivi des contacts est complexe. Il faut prendre en compte de nombreuses considérations et gagner le soutien de la population afin qu'elle l'utilise – notamment si son utilisation n'est pas obligatoire. La principale préoccupation liée à l'utilisation des applications de suivi des contacts est la protection des données et de la vie privée. Une partie des applications de suivi des contacts reposent sur la collecte des données des utilisateurs, et leur stockage est réalisé dans une base de données centralisée gérée par les autorités publiques. D'autres reposent sur des applications décentralisées basées sur la technologie Bluetooth et ne stockent les données que sur l'appareil des utilisateurs.

Les considérations relatives à la protection de la vie privée ont un impact direct sur l'efficacité des applications de suivi des contacts, car les utilisateurs sont plus susceptibles d'utiliser une application intégrant des dispositifs offrant une protection de la vie privée plus élevée. En outre, les applications centralisées suscitent des inquiétudes par rapport à la possibilité que les gouvernements puissent maintenir la surveillance une fois la pandémie terminée ou utilisent les données collectées à des fins autres que la prévention de la propagation de COVID-19.

Les discussions sur l'utilisation d'applications centralisées ou décentralisées ont été particulièrement riches en Europe. La Commission européenne a souligné que les applications de suivi des contacts doivent être « volontaires, transparentes, sûres, interopérables et respecter la vie privée des individus » et le Réseau européen de eHealth a publié des lignes directrices concernant l'interopérabilité des applications de suivi des contacts. Les pays adoptent des approches différentes. La France et le Royaume-Uni testent et évaluent des applications centralisées, tandis que l'Allemagne, la Suisse et plusieurs autres pays ont opté pour l'approche décentralisée basée sur l'interface de programme (API) publiée par Apple et Google le 20 mai.

### 3. Les cyber-attaques sont de retour

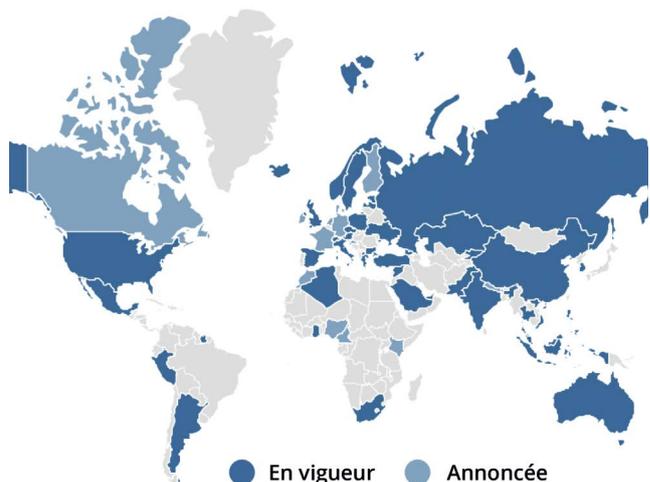
De nombreuses cyber-attaques et intrusions ont été reportées en mai. Le Parlement européen (PE) a signalé une brèche de données qui a exposé les informations de 1 200 élus et membres du personnel du PE, et de 15 000 professionnels des affaires européennes (y compris des données sensibles et des mots de passe cryptés). Le plus grand réseau hospitalier privé d'Europe, basé en Allemagne, ainsi qu'une société qui facilite les paiements sur le marché britannique de l'électricité ont été touchés par des attaques de rançongiciels. La compagnie aérienne EasyJet a signalé une cyber-attaque qui a permis à des pirates informatiques d'accéder aux données de voyage de 9 millions de clients (dont 2200 ont également vu les détails de leur carte de crédit exposés).

Parallèlement à ces nouvelles cyber-attaques, les États ont également émis ces dernières semaines de nouveaux avertissements, accusations et dénégations concernant des attaques parrainées par des États. L'Australie a appelé les États à adhérer au rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies (GEG) de 2015, et à s'abstenir de s'engager ou de soutenir des cyber-activités qui endommagent ou détériorent les infrastructures de santé. Les États-Unis ont déclaré que les attaques contre leur réseau énergétique constituent une urgence nationale. L'Allemagne a accusé un hacker russe pour une cyber-attaque en 2015 contre le Parlement allemand, et l'a relié à l'agence de renseignement militaire russe GRU ; la Russie a nié tout lien avec l'affaire. Les autorités américaines ont accusé la Chine d'espionnage sur la recherche en matière de COVID-19 ; la Chine a également nié ces accusations.

Dans le même temps, les deux processus des Nations Unies qui sont appelés à traiter de ces préoccupations – le GGE et le Groupe de travail ouvert (GTO) – ont été interrompus en raison de la pandémie de COVID-19. Le GTO a dû annuler sa consultation intersessionnelle prévue, mais a néanmoins continué à recueillir des soumissions écrites pour l'avant-projet de son rapport (avec des contributions d'une cinquantaine de pays et de dizaines d'entreprises et d'organisations, dont certaines se sont particulièrement concentrées sur les cyber-risques liés au COVID-19). Il reste à voir si ce groupe tiendra sa réunion finale début juillet, comme prévu ; son mandat pourrait devoir être prolongé, avec davantage de consultations en ligne à venir.

Pour renforcer la protection du secteur essentiel de la santé, le CyberPeace Institute a lancé un « Appel à tous les gouvernements : Travailler ensemble maintenant pour mettre fin aux cyberattaques contre le secteur des soins de santé », signé par de nombreuses personnalités des secteurs public, privé et civil (dont plusieurs lauréats du prix Nobel de la paix).

### Statut des applications de suivi des contacts



# Développements en matière de politiques numériques en mai

L'environnement de la politique numérique est rempli de nouvelles initiatives, d'évolutions réglementaires, de nouvelles lois and décisions de justice. A travers l'observatoire Digital Watch – disponible à l'adresse [dig.watch](https://www.dig.watch) – nous décodons, contextualisons et analysons ces développements, dans un format simple. Le baromètre du mois suit et compare ces développements afin de distinguer des tendances et la présence de nouveaux sujets à l'agenda par rapport au mois précédent. Ce baromètre les résume, mais n'hésitez pas à cliquer sur les icônes en bleu pour en apprendre plus, ou visiter la section Updates de l'observatoire.



neutre

## Architecture globale de la gouvernance de l'Internet

Le premier projet de déclaration de l'ONU75 souligne que l'ONU peut servir de plate-forme pour « élaborer une vision commune de la coopération numérique et aborder les questions de confiance et de sécurité numériques ».

Le Forum mondial sur la cyber-expertise a annoncé la création de son conseil consultatif pour 2020-2022.



en progression

## Développement durable

Les agences de l'ONU ont lancé un partenariat pour accès aux technologies (Tech Access Partnership) afin d'accroître la production locale des technologies essentielles de santé.

L'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont attiré l'attention sur les défis liés à la fracture numérique dans le contexte du COVID-19.

Les ministres des TIC de l'Union africaine ont appelé à la mise en œuvre rapide de la stratégie africaine de transformation numérique. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a averti que la réorganisation de l'infrastructure des télécommunications en Afrique est cruciale pour la santé numérique.

L'UIT et la Broadband Foundation se sont associées pour encourager les investissements dans l'infrastructure de haut-débit de l'Europe du Sud-Est.

Le Ghana a révélé des initiatives visant à stimuler l'inclusion financière.



en progression

## Sécurité

Le Conseil de l'UE a prolongé le régime des cyber-sanctions jusqu'en 2021. L'Estonie a adopté une loi sur la révision de la sécurité des réseaux de télécommunications.

De nombreuses cyber-attaques ont été révélées, et de nouvelles accusations et dénégations liées aux attaques parrainées par des États sont apparues.

Dans deux appels distincts, l'Australie et des dirigeants internationaux ont demandé aux États de s'abstenir et de prévenir les cyber-attaques contre le secteur de la santé.

Une coalition mondiale sur le chiffrement (Global Encryption Coalition) a été lancée pour promouvoir et défendre le chiffrement.

Europol a mis en garde contre une hausse des abus sexuels sur des enfants en ligne.



neutre

## E-commerce et économie numérique

Les ministres du G20 chargés de l'économie numérique se sont engagés à tirer parti des technologies numériques pour permettre la reprise économique après COVID-19.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a annoncé que le mois d'octobre 2020 serait la nouvelle date cible pour parvenir à un accord mondial sur la fiscalité numérique. La France a réitéré son projet d'introduire une taxe numérique en 2020. L'Indonésie a annoncé qu'une taxe sur la valeur ajoutée de 10% sur les géants de l'Internet serait applicable à partir de juillet.

Facebook a annoncé Shops – un outil permettant aux entreprises de créer des boutiques en ligne.



en progression

## Droits numériques

Alors que les pays continuent de lancer des applications de suivi des contacts, les inquiétudes relatives à la protection de la vie privée restent au centre des préoccupations.

Un rapport d'Access Now a tiré la sonnette d'alarme sur la faiblesse de l'application du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). La Hongrie a suspendu  certaines dispositions du RGPD.

L'autorité néerlandaise de protection des données a lancé une enquête sur les pratiques de TikTok en matière de protection de la vie privée des enfants.

Le Canada a infligé une amende de 6,5 millions de dollars US à Facebook pour des allégations trompeuses concernant la protection de la vie privée.

L'autorité allemande de protection des données a demandé aux agences fédérales de ne pas utiliser WhatsApp pour des raisons de vie privée.

L'ONG European Digital Rights a demandé l'interdiction de la surveillance biométrique dans l'UE.



en progression

## Jurisdiction et questions légales

La France a adopté une nouvelle loi pour lutter contre les discours de haine en ligne et autres formes de contenus illégaux. Twitter a été poursuivi en justice en France en raison de mesures possiblement insuffisantes pour lutter contre les discours de haine.

Aux États-Unis, le président a publié un décret sur la prévention de la censure en ligne. La Cour d'appel a rejeté une action en justice affirmant que les entreprises technologiques suppriment les opinions conservatrices.

La Cour suprême des États-Unis a rejeté une action en justice contre Facebook concernant la responsabilité dans l'hébergement de contenus terroristes.

La Cour constitutionnelle allemande a décidé que le droit à la vie privée s'étend aux utilisateurs étrangers d'Internet.

Le procureur général de Californie a poursuivi Uber et Lyft pour avoir classé les conducteurs comme des entrepreneurs indépendants.

Facebook a annoncé la création d'un conseil de surveillance chargé d'exercer un jugement indépendant sur certaines décisions en matière de politiques de contenus.

L'ONU a lancé l'initiative Verified pour lutter contre la désinformation sur le COVID-19 par le biais de « premiers intervenants en ligne ».



en progression

## Infrastructure

Les États-Unis ont imposé de nouvelles sanctions commerciales à Huawei, affectant l'approvisionnement en puces électroniques de la société. Ils ont également prolongé une licence temporaire permettant aux entreprises américaines de continuer à faire affaires avec Huawei jusqu'en août.

Facebook a annoncé son intention de construire un câble sous-marin pour améliorer la connectivité en Afrique.

La Commission européenne a exhorté les États membres à ne pas retarder leurs plans en matière de 5G.

La controverse sur le .org semble s'être arrêtée.



neutre

## Nouvelles technologies (IA, Internet des objets...)

La Chine a lancé des satellites de communication pour des projets liés à l'Internet des objets (IdO).

La commission des affaires juridiques du Parlement européen a entamé les discussions sur trois projets de rapport sur l'intelligence artificielle (IA).

Microsoft a annoncé  la création d'un supercalculateur pour l'IA.

La Finlande a annoncé son intention de développer son premier ordinateur quantique.

# Géopolitique technologique : États-Unis, Chine et Huawei

La technologie joue un rôle important dans les relations géopolitiques entre les États-Unis et la Chine, sur le plan stratégique et tactique. De nouvelles dimensions de cette géopolitique technologique ont été révélées en mai, lorsque l'administration américaine a présenté son approche stratégique vis-à-vis de la Chine, en imposant notamment de nouvelles sanctions commerciales aux entreprises technologiques chinoises.

## De la coopération à la concurrence

Dans un document récemment publié, intitulé « Approche stratégique des États-Unis envers la République populaire de Chine », la Maison Blanche souligne un changement significatif de la politique américaine envers la Chine. Si, au départ, les États-Unis ont adopté une approche fondée sur la coopération visant à « approfondir l'engagement » entre les deux pays, ce pays désormais une approche plus compétitive.

Les États-Unis notent que ce changement est « fondé sur une évaluation claire des intentions et des actions de la Chine, une réévaluation des nombreux avantages et lacunes stratégiques des États-Unis et une tolérance à l'égard de frictions bilatérales plus importantes ». Le pays souligne toutefois que la concurrence ne doit pas conduire à des conflits et que la coopération est toujours la bienvenue lorsque les intérêts chinois et américains s'alignent.

Alors que les États-Unis ayant pour objectif de « l'emporter dans la concurrence stratégique avec la Chine », la technologie apparaît inévitablement comme un élément important de cette nouvelle approche stratégique. Dans ce document, les États-Unis accusent la Chine d'utiliser des pratiques déloyales pour dominer l'industrie mondiale des technologies de l'information et des communications (TIC). Il fait également référence au cadre de coopération entre des entreprises comme Huawei et ZTE et les services de sécurité chinois qui créent des « vulnérabilités de sécurité pour les pays et les entreprises étrangères qui utilisent les équipements et les services des fournisseurs chinois ».

## Nouvelles sanctions commerciales

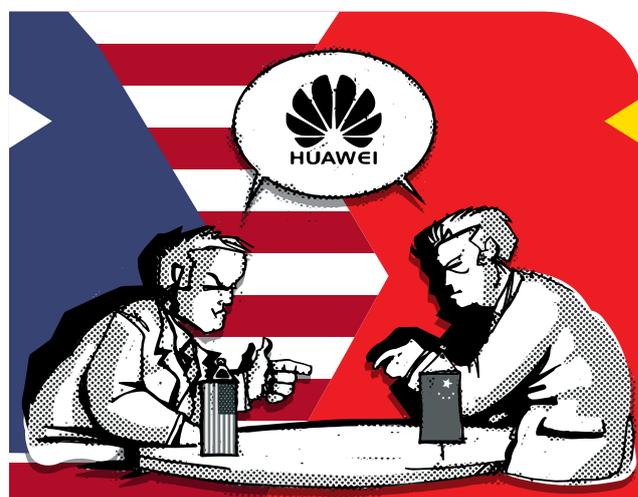
Dans son document stratégique, l'administration américaine note qu'elle mettra en œuvre des politiques contre l'utilisation de technologies américaines dans le cas où elles favoriseraient « l'autoritarisme technologique » de la Chine.

De telles politiques sont déjà en place, Huawei en étant la principale cible. En mai dernier, le président Trump a publié un décret qui interdisait aux entreprises technologiques américaines de vendre leurs technologies à Huawei (y compris des puces informatiques essentielles pour Huawei). Depuis lors, une licence temporaire (prolongée à plusieurs reprises) a permis aux entreprises américaines de continuer à faire des affaires avec Huawei. Une nouvelle prolongation de cette licence a été annoncée en mai et elle est valable jusqu'en août ; elle devrait toutefois être la dernière de ce type.

Les tentatives de la Maison Blanche pour réduire la présence de l'industrie technologique chinoise aux États-Unis ont pris une autre dimension avec un nouveau décret imposant des sanctions commerciales supplémentaires visant Huawei. La politique précédente, qui consistait à interdire la vente de puces avancées et de conceptions de puces à Huawei, avait été contournée par diverses filiales hors de portée des autorités américaines. Désormais, les nouvelles sanctions indiquent que, lorsque les entreprises étrangères qui fabriquent des semi-conducteurs utilisent la technologie américaine au cours du processus de production, elles doivent obtenir des licences d'exportation des autorités américaines avant de pouvoir vendre leurs produits finaux à Huawei. Cela affecte les fournisseurs de technologie (par exemple, conception, processus) pour la production de puces qui font principalement partie de l'approvisionnement en puces des entreprises américaines.

Les experts débattent encore des implications de ces nouvelles sanctions pour Huawei, l'industrie américaine et l'industrie mondiale. Un article récent de The Economist note qu'il pourrait être difficile de faire appliquer le décret telle qu'il est envisagée (parce que l'industrie des outils de fabrication de puces est mondialisée et qu'il n'est pas si facile de déterminer ce qui compte comme juridiction américaine). Dans le même temps, le décret pourrait également avoir pour conséquence involontaire de « chasser de ses côtes une partie de l'industrie américaine en matière de puces électroniques ».

Entre-temps, la Chine a appelé les États-Unis à mettre fin à la « répression déraisonnable » des entreprises chinoises et a fait remarquer qu'elle était prête à riposter par des contre-mesures visant les entreprises américaines.



# La controverse sur le .org est-elle finie ?

Depuis 2003, .org est géré par le Public Interest Registry (PIR), une filiale à but non lucratif de l'Internet Society (ISOC). En novembre 2019, l'ISOC a annoncé son intention de vendre le PIR à la société d'investissement Ethos Capital, ce qui a suscité une vive controverse. La récente décision de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) de rejeter la vente a suscité des réactions diverses et laisse des questions ouvertes.

## Le rejet par l'ICANN de la vente du .org

Pour prendre sa décision, le Conseil d'administration de l'ICANN a dû prendre en compte des points de vue multiples et divergents. Certains ont vu dans cet accord une opportunité pour le PIR de devenir une entité à but lucratif capable de réinvestir dans ses opérations, tandis que d'autres craignaient qu'un PIR privatisé ne défende plus les intérêts de la communauté .org.

En fin de compte, l'ICANN a décidé (mais pas à l'unanimité) que « l'intérêt public est mieux servi en refusant cet accord en raison de divers facteurs qui ont créé une incertitude inacceptable sur l'avenir du plus grand registre gTLD ». Les raisons de cette décision comprenaient, entre autres, le manque de transparence sur les investisseurs impliqués dans la transaction proposée, la crainte que le PIR puisse être « vidé de ses ressources financières » et des doutes sur la manière dont le PIR continuerait à servir la communauté .org.

## Principales réactions à la décision de l'ICANN

L'ISOC, le PIR et l'Ethos ont exprimé leur déception suite à cette décision, soulignant que la vente du .org aurait été bénéfique pour toutes les parties concernées, y compris les titulaires de noms de domaine .org.

Les détracteurs de l'accord ont considéré le rejet de la vente comme une victoire pour la communauté .org et pour l'intérêt public. Les organisations à l'origine de la coalition SaveDotOrg ont fait remarquer qu'un PIR à but lucratif aurait été plus enclin à « servir les intérêts des entreprises concernées, et non ceux du monde à but non lucratif » et que la vente aurait mis en danger la fiabilité et la sécurité du .org.

D'autres ont qualifié la décision de l'ICANN comme une occasion manquée pour améliorer la gouvernance du .org. Les engagements d'intérêt public (PIC) proposés par Ethos auraient apporté des réformes telles que la création d'un conseil de gestion habilité à opposer son veto aux modifications des politiques de PIR sur des questions telles que la censure et l'utilisation des données des titulaires de noms de domaine .org ; des rapports annuels de transparence ; et un engagement à ne pas augmenter les frais de noms de domaine .org de plus de 10% par an en moyenne pendant huit ans. Avri Doria, membre du Conseil d'administration de l'ICANN, a fait remarquer que même si ces PIC auraient pu être plus forts, ils auraient mieux protégé

l'intérêt public que le statu quo. Mais d'autres voix ont également fait valoir que se fier aux PIC non testés aurait représenté un risque.

## Questions ouvertes

**Dans quelle mesure le système juridique américain a-t-il influencé la décision de l'ICANN ?** Le procureur général de l'État de Californie (où l'ICANN est basé) avait demandé à l'ICANN de rejeter la vente. Si certains ont jugé l'intervention de l'AG bénéfique, d'autres ont exprimé des inquiétudes : Si la demande du procureur général pèse lourd dans la décision de l'ICANN, cela crée-t-il un dangereux précédent pour les futures décisions de l'ICANN sur des questions qui pourraient être encore plus controversées que la vente du .org ?

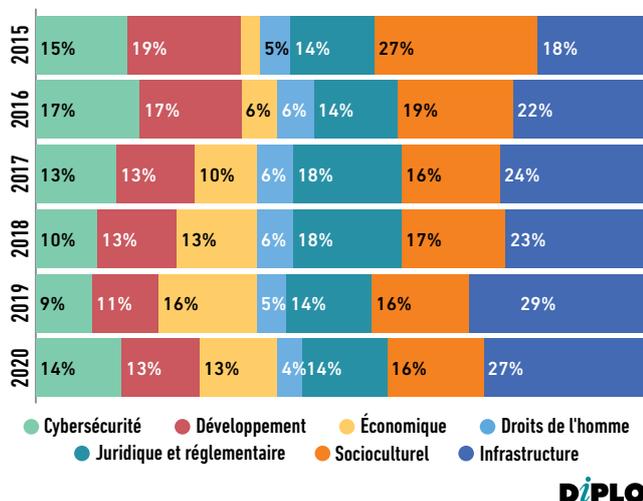
**La décision a-t-elle des répercussions sur l'industrie des domaines au sens large ?** L'ISOC, Ethos et d'autres ont fait valoir que l'ICANN est allé au-delà de son mandat et a agi en tant que régulateur alors qu'il aurait dû simplement évaluer si un changement de contrôle pour le PIR aurait affecté les capacités opérationnelles et techniques du registre. Une telle décision, notent-ils, crée un autre dangereux précédent et risque « d'étouffer l'innovation et de décourager les investissements futurs dans l'industrie des domaines ». Mais certains affirment également que l'ICANN a simplement agi conformément à ses responsabilités telles que définies dans l'accord sur le registre .org.

**L'ISOC est-il un lieu approprié pour le PIR ?** L'ISOC a fait l'objet d'un examen approfondi depuis qu'il a annoncé le projet de vente. Les critiques ont souligné que l'organisation aurait dû consulter la communauté sur la vente et qu'elle aurait pu faire plus d'efforts pour assurer une gestion adéquate du .org après la transaction. Certains vont même jusqu'à dire que l'ICANN devrait maintenant mettre le .org en vente, mettant en doute la capacité de l'ISOC à protéger l'intérêt public. Mais une telle offre a peu de chances d'être faite, et l'ISOC et le PIR se sont engagés à rendre le .org « plus fort ».

**La décision de l'ICANN signifie-t-elle que l'histoire de la vente du .org est terminée ?** Il semblerait que oui, du moins pour le moment. L'ICANN a laissé la porte ouverte au PIR pour qu'il soumette un nouvel avis sur un changement de contrôle. Mais l'ISOC a souligné que le PIR n'est plus à vendre et que le registre continuera à fonctionner dans le cadre actuel. Selon Ethos, « l'opportunité avec le PIR est passée ».



## Cartographie des thèmes



a commencé à revenir à l'ordre du jour, principalement en raison de l'importance de processus tels que le GEG et le GTO et de l'augmentation de la cybercriminalité associée à la pandémie COVID-19.

En ce qui concerne le thème des droits de l'homme, il convient de noter qu'au fil des ans, il reste la catégorie la moins représentée, sa représentation la plus élevée s'élevant à 6 % et sans changement de valeur significatif. Ici aussi, il convient de mentionner que des sujets liés aux droits de l'homme – tels que la vie privée – ont été abordés de manière prédominante dans le contexte de questions connexes telles que la gouvernance des données ou l'éthique.

## Un examen plus approfondi : les questions politiques les plus importantes

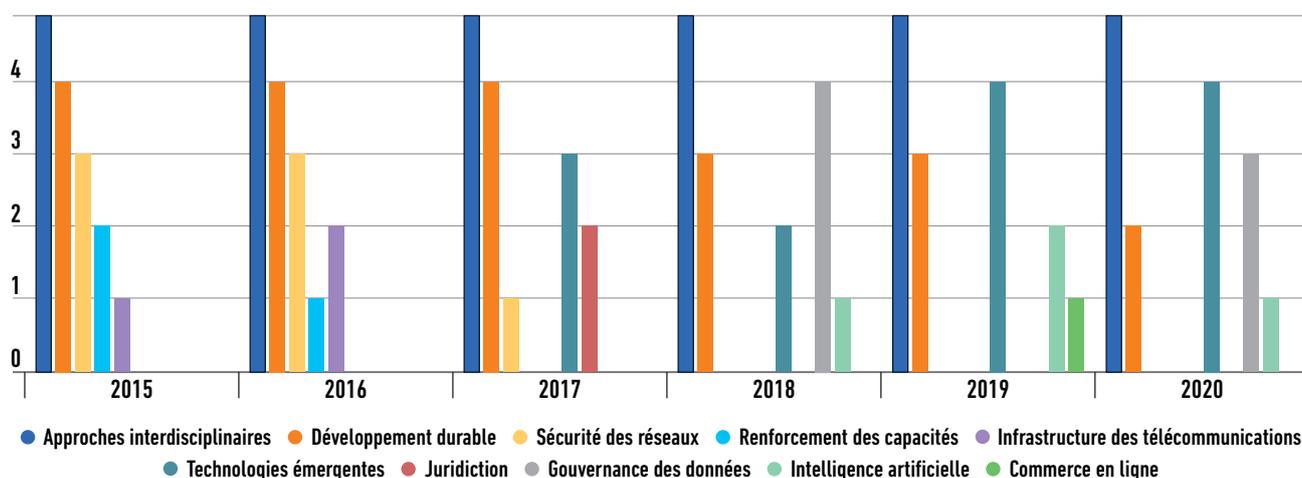
Après avoir analysé les catégories plus larges, nous nous sommes penchés sur les sujets individuelles pour mieux comprendre le développement de politiques numériques. Ces résultats offrent une nouvelle perspective.

La confiance en ligne, les dilemmes éthiques et la gouvernance multipartite des technologies numériques – classés sous la rubrique des **approches interdisciplinaires** – étaient sans aucun doute en tête de l'agenda politique international, comme le reflète notre newsletter. Cela coïncide avec l'émergence des technologies de l'IA, qui a déclenché un débat mondial sur les cadres éthiques. La confiance, déjà une question majeure depuis près d'une décennie, a continué à être débattue dans le contexte de la sécurité, de la vie privée et de la manière dont nous traitons les données, avec pour point culminant les travaux du Groupe de haut niveau de l'ONU sur la coopération numérique.

**Le développement durable** a été la deuxième question la plus fréquente de 2015 à 2017. En septembre 2015, les gouvernements ont renouvelé leur engagement envers le développement durable en s'accordant sur un plan ambitieux de 15 ans. Les discussions sur les objectifs de développement durable (ODD) ont légèrement diminué en 2018, lorsque les débats sur la gouvernance des données ont pris une place plus importante.

Au cours des deux dernières années, les **technologies émergentes** ont recentré notre attention sur la manière dont les données sont utilisées, générées et partagées. L'augmentation de la couverture des technologies émergentes a également reflété l'émergence de la 5G, de la reconnaissance faciale et de la robotique.

## Sujets dominants par année



## Discussions politiques à Genève

En raison de la crise liée au COVID-19, aucun événement in situ n'a eu lieu en mai. Cependant, les organisations basées à Genève se sont rapidement adaptées et ont commencé à organiser des événements en ligne. L'accent mis sur la santé et les questions humanitaires a accru la pertinence des dynamiques à Genève en matière de gouvernance mondiale. La section suivante couvre les principaux événements du mois. Pour les rapports de sessions, visitez la section [Past Events](#) sur l'observatoire *Digital Watch*.

### EN LIGNE

#### AI for Good Global Summit | événements hebdomadaires [↗](#)

Initialement prévu à Genève du 4 au 8 mai, le sommet mondial « AI for Good » organisé par l'UIT s'est transformé en un événement numérique continu [↗](#) étalé sur plusieurs mois et comprenant des discours, des webinaires, des présentations de projets et des entretiens sur des questions liées à l'IA. En mai, le programme comprenait des discussions sur les questions de genre dans l'IA, le rôle de l'IA dans la lutte

contre l'insécurité alimentaire, les solutions de l'IA pour l'environnement, et la combinaison du crowdsourcing et de l'IA pour lutter contre la pandémie COVID-19. Le programme général du sommet comprenait également des réunions du Groupe spécialisé de l'UIT sur l'IA sur les véhicules autonomes et assistés et du Groupe spécialisé de l'UIT et de l'Organisation mondiale de la santé sur l'IA et la santé.

### EN LIGNE

#### Right On | 6, 13, 20, 27 mai 2020 [↗](#)

Organisée tous les mercredis, la série de débats en ligne Right On offre un aperçu de l'évolution des droits de l'homme pendant la pandémie COVID-19, en allant également au-delà de la situation de crise actuelle. En mai, les événements ont abordé des questions liées à l'utilisation des technologies pour faciliter le suivi des contacts en réponse à la pandémie COVID-19 et aux défis connexes en matière de respect de la vie privée ; à la prévention de

la transformation de la crise du COVID-19 en catastrophe humanitaire ; à la question de savoir si les leçons tirées de la pandémie pourraient contribuer à construire un monde plus juste, plus équitable et plus pacifique ; et à la protection des droits des personnes âgées pendant la crise sanitaire mondiale.

[Lire les rapports de synthèse.](#) 

### EN LIGNE

#### The Road to Bern via Geneva | Partager les données : Vers un patrimoine commun de données | 26 mai 2020 [↗](#)

L'initiative « The Road to Bern via Geneva » [↗](#) s'est poursuivie avec un troisième dialogue axé sur le partage des données, organisé par la Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies à Genève et la Geneva Internet Platform (GIP), et co-hébergé par l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et le Centre du commerce international (ITC). Ce dialogue ainsi que les dialogues passés et ultérieurs [↗](#) – sur la collecte, la protection et l'utilisation des données – alimenteront le Sommet mondial des données des Nations Unies (18–21 octobre, Berne). [↗](#) Les discussions ont porté sur les avantages et les risques liés au partage et au non-partage des données, sur les solutions favorables pour tous en matière de partage des données, sur les politiques ouvertes en matière de données et sur un « patrimoine commun de données », ainsi que sur ce qui est exigé

des organisations internationales, des gouvernements, des entreprises et des autres parties prenantes pour mettre en œuvre ce concept. Les participants ont noté que le partage et le développement d'un patrimoine commun de données avec des règles de coopération claires signifient plus de prospérité pour tous. Mais les acteurs doivent d'abord réfléchir aux catégories de données qu'ils veulent partager et au niveau de traitement. Les incitations au partage des données doivent être conçues en tenant compte de ces types de défis auxquels les différents acteurs sont confrontés. Les acteurs doivent également tenir compte de ce qu'ils veulent faire avec les données, car ils ne doivent pas créer de « cimetières » de données supplémentaires.

[Lire les rapports de synthèse.](#) 

# Les principaux événements de politiques numériques en juin

Nous nous penchons ici sur le calendrier des politiques numériques afin de mettre en lumière les principales discussions qui auront lieu dans les prochaines semaines à travers le monde. Pour plus de détails et pour des comptes rendus de certains événements – y compris les rapports des différentes sessions et un rapport final résumant les discussions – connectez-vous régulièrement à l'observatoire *Digital Watch*.



## L'avenir des réunions

Le 12 mai, nous avons organisé une conférence en ligne sur L'avenir des réunions. La discussion principale a porté sur l'interaction entre les réunions en présentiel et en ligne, et sur la forme émergente de réunions hybrides. Voici les points principaux à retenir.

### **Planifiez ! Préparez-vous ! Entraînez-vous !**

Lorsqu'ils organisent des événements en ligne, les organisateurs doivent passer du temps à planifier, préparer et s'entraîner pour s'assurer que tout se déroule sans heurts d'un point de vue technique et pour faciliter les discussions et les interactions.

### **Inclusion : Amplifier les voix faibles grâce à la participation en ligne**

Les réunions en ligne offrent de nouvelles possibilités pour inclure des voix plus discrètes dans l'élaboration des politiques mondiales, qui auraient pu être laissées de côté dans des réunions traditionnelles. Cela peut être particulièrement pertinent pour les petits pays et les pays en développement, les groupes marginalisés et les personnes handicapées.

### **Assurer la consonance cognitive : Éviter les réunions spaghetti**

Maintenir l'attention pendant les conférences en ligne est un défi. Les organisateurs doivent donner aux participants le contrôle de leur expérience en ligne et s'assurer qu'ils ont une compréhension cognitive de l'événement sans nécessairement en connaître tous les détails.

### **Certaines choses restent les mêmes : Le diable est dans les détails**

L'organisation d'un événement en ligne ouvre la possibilité à de nombreuses inconnues. Pour y faire face, il faut faire preuve de souplesse afin de réagir de manière créative et rapide aux situations de crise, et avec empathie pour les participants en ligne face à des circonstances imprévues.

### **L'ancien et le nouveau : Naviguer entre tradition et innovation**

Si les procédures diplomatiques doivent s'adapter à la nouvelle dynamique en ligne, de nombreux éléments du protocole diplomatique traditionnel resteront pertinents, tels que la préséance, l'égalité, l'ordre des déclarations et le vote.

### **Priorités : Aller au-delà de la technologie**

Un événement en ligne n'est pas seulement une question de technologie. Les organisateurs ne doivent pas négliger des questions essentielles telles qu'une bonne modération et une bonne compréhension des contextes sociaux, émotionnels et politiques, qui sont pertinents pour chaque réunion en ligne.

**Pour un résumé plus approfondi des discussions et des liens vers les enregistrements vidéo, visitez le [site web de la conférence](#).**

#### **A propos de ce numéro**

Numéro 50 de la newsletter *Digital Watch*, publié le 1er Juin 2020, par la Geneva Internet Platform et DiploFoundation | Contributeurs: Katarina Anđelković, Stephanie Borg Psaila, Andrijana Gavrilović, Tereza Horejšova, Pavlina Ittelson, Djordje Jančić, Jovan Kurbalija, Nataša Perućica, Vladimir Radunović, Sorina Teleanu | Traducteur de l'édition française: Clément Perarnaud | Design: Aleksandar Nedeljkov, Viktor Mijatović, and Mina Mudrić, Diplo's CreativeLab. | Contactez-nous: [digitalwatch@diplomacy.edu](mailto:digitalwatch@diplomacy.edu)

#### **Aller plus loin avec plus de ressources**

Lorsque vous voyez l'icône bleue  cliquez dessus dans la version numérique pour accéder à la source ou à d'autres ressources.

#### **Couverture**

Célébration de 50 numéros de mises à jour opportunes sur la politique numérique. Credit: Vladimir Veljasević

© DiploFoundation (2020) <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

